



Circulaire n °46

Destinataire : Ecoles publiques

Sommaire : Liste d'aptitude à l'emploi de directeur/directrice d'école pour la rentrée 2021

- Décret 89-122 du 24 février 1989 modifié
- Note de service n° 2002-023 du 29 janvier 2002.

Pour être nommés dans l'emploi de directeur d'école à 2 classes et plus, les enseignants doivent être inscrits sur une liste d'aptitude.

Cette liste d'aptitude est établie chaque année, dans les conditions fixées ci-après.

1 - Conditions d'ancienneté pour postuler à une inscription sur la liste d'aptitude de directeur

Les conditions d'ancienneté requise de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire, en qualité de professeur des écoles, pour être inscrit sur la liste d'aptitude est de **deux ans** appréciée au 1^{er} septembre 2021.

Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée.

2 – L'inscription de plein droit sur la liste d'aptitude

Les personnels faisant fonction de directeur d'école à deux classes et plus, pour la durée de l'année scolaire 2020/2021, peuvent être inscrits de plein droit, sur leur demande et sous réserve de l'avis favorable de l'IEN de circonscription.

Dans ce cas, la condition d'ancienneté mentionnée ci-dessus n'est pas exigée.

3 – Renouvellement d'inscription

Les personnels dont l'inscription sur la liste d'aptitude prendra fin au 31/08/2021 et n'ayant pas exercé les fonctions de directeurs au moins trois ans dans leur carrière doivent renouveler leur inscription sur la liste d'aptitude.

4 – Validité de l'inscription

L'inscription sur une liste d'aptitude départementale demeure valable durant 3 années scolaires. Ainsi, pour la rentrée 2021, les enseignants inscrits sur les listes d'aptitude établies pour les rentrées 2019 et 2020 n'ont pas à renouveler leur inscription.

5 - Inscription sur la liste d'aptitude sur demande de l'agent

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude pour être nommés dans l'emploi de directeur d'école par demande écrite de l'agent :

- Les directeurs d'écoles à deux classes et plus nouvellement nommés dans le département.

- Les personnels ayant été régulièrement nommés dans l'emploi de directeur d'école à deux classes et plus, (après inscription sur liste d'aptitude), qui ont interrompu ces fonctions mais qui ont exercé au cours de leur carrière celles-ci pendant au moins trois années scolaires. Les années d'exercice peuvent ne pas avoir été consécutives mais les années de faisant fonction ne sont pas ici prises en compte.

6 – Première inscription

Pour la première inscription, les candidatures aux emplois de direction sont soumises à l'avis d'une commission départementale d'entretien.

Les candidats sont convoqués devant une commission départementale d'entretien (C.D.E) présidée par Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale ou son représentant assisté d'un I.E.N et d'un directeur d'école.

La commission formule un avis circonstancié sur l'aptitude des candidats, après examen de leur dossier et entretien avec chacun d'eux.

Pour l'établissement de la liste d'aptitude 2021, les entretiens se dérouleront **le mercredi 6 janvier 2021**.

Les chargés d'école qui souhaitent postuler sur une direction d'école à deux classes et plus, doivent demander leur première inscription sur la liste d'aptitude.

7 - Modalités d'inscriptions et calendrier

Les personnels devront compléter la fiche de candidature annexée.

Ce document est à adresser par courriel à **l'I.E.N.** de la circonscription dont ils dépendent et à **dpe43@ac-clermont.fr**, pour le **vendredi 4 décembre 2020**.

Toute candidature réceptionnée au-delà du 4 décembre 2020 par les services de la DPE ne pourra être prise en compte.

Je vous remercie de bien vouloir vous conformer à ces instructions et veiller au respect des délais d'inscription.

Vals-près-Le Puy, le 21 octobre 2020

L'inspectrice d'académie,
Directrice Académique des Services de l'Education
Nationale

signé

Marie Hélène AUBRY



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Loire

**CANDIDATURE A L'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE
DIRECTEUR D'ECOLE**

A retourner par courriel à votre inspecteur de circonscription et à dpe43@ac-clermont.fr

DATE LIMITE DE RECEPTION : 4 décembre 2020

Rentrée 2021

je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

né(e) le :

Affectation

Téléphone :

Courriel :

- * Professeur(e) des écoles
- * Institutrice/Instituteur
- * Directrice/directeur d'école à classe unique
- * Faisant fonction de directeur pour une année scolaire

Ancienneté générale de services au 01/09/2021 :

sollicite de madame l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Loire, mon inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directrice/directeur d'école dans le département de la Haute-Loire.

- *1^{re} inscription (entretien)
 - * Faisant fonction de directeur (inscription de plein droit)
 - * Personnels nouvellement nommés dans le département (inscription de plein droit si directeur d'école dans un autre département)
 - * fonction de directeur pendant 3 ans avec interruption, réinscription
 - * ma dernière inscription date d'au moins 3 ans et ne sera plus effective à compter du 1/09/2021.
- Je souhaite repasser l'entretien

A, le

Signature du candidat :

* Cocher la case correspondante.



LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR D'ECOLE

Rentrée 2021

NOM prénom de l'enseignant(e) :

Avis de L'INSPECTRICE/INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE portant sur les compétences mises en œuvre dans les fonctions actuelles

1- Domaine pédagogique :

2- Domaine relationnel :

3- Domaine administratif :

Conclusion générale :

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

A..... le,.....

L'inspecteur/trice de l'éducation nationale,

AVIS de la commission après entretien :

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

Pour le motif suivant :

A Vals près Le Puy, le

Président

IEN

Directeur/directrice